

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 24 avril 2026 à 20h00

COMPLEMENT A L'ORDRE DU JOUR

(comme suite à la convocation du 7 avril 2026 dans le délai ordinaire de 5 jours francs)

- 16) Droit à la formation des élus
- 17) Règlement intérieur du conseil municipal
- 18) Annule et remplace : désignation des représentants de la commune au syndicat
Handi Val de Seine

Fait et affiché à Gargenville, le 17 avril 2026

Le Maire,
Yann PERRON

